



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CANTAL

Direction départementale
des Territoires
Service Environnement
Unité Nature et Biodiversité

Affaire suivi par : Béatrice JOUBERT
beatrice.joubert@cantal.gouv.fr
04 63 27 66 21

Comité de Pilotage du site Natura 2000 Vallées de la Cère et de la Jordanne

Réunion du 16 janvier 2018

Assistaient à ce comité de pilotage :

Membres représentant les services de l'État et les établissements publics :

Philippe HOBE	DDT 15, service environnement
Béatrice JOUBERT	DDT 15, service environnement
Cyrille ANDRE	AFB 15
Laurent GAILLARD	ONCFS
Laurent SAUVANET A/C	gendarmerie de Vic-sur-Cère
Jérôme SALAUN-LACOSTE	Agence de l'eau Adour Garonne

Membres représentant les collectivités territoriales et leurs groupements :

Dominique BRU	Maire de Vic-sur-Cère
Dominique PAYROT	Ville d'Aurillac, responsable environnement
André JAULHAC	Commune de Vic-sur-Cère
Lionel SERGUES	Commune de Giou de Mamou, Conseiller délégué
Jean-Pierre ASTRUC	Maire de Velzic
Philippe MAURS	Maire de St Cirque-de-Jordanne
Guy SENAUD	Commune de St Simon, Conseiller délégué
André BONHOMME	Commune de Polminhac, Adjoint au maire
Bernard TIBLE	Ville d'Aurillac, adjoint au maire
Michel ALBISSON	Président de la communauté de communes Cère et Goul en Carladès
Michel ROUSSY	Président de la CABA et maire d'Arpajon-sur-Cère
Pierre MONTIL	Conseiller délégué à l'urbanisme - Arpajon-sur-Cère
Xavier BARBEAU	Conseil départemental du Cantal – milieux aquatiques

Membres représentant les propriétaires, usagers et socio-professionnels :

Agnès TRONCHE	FDPPMA Cantal
Arnaud LAFON	Fédération des chasseurs
Emilie DUPUY	Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne

Assistaient également à ce comité de pilotage :

Marie LOUVRADOUX- GRENIER	CPIE de Haute Auvergne, Directrice, Chargée d'études et d'animations - animatrice du site Natura 2000
Evéa MAUTRET	CPIE de Haute Auvergne, animatrice et chargée d'études

Membres ou personnes excusés :

Isabelle GIBERT-PACAUULT CNPF délégation Auvergne, antenne du Cantal ; DDCSPP du Cantal ; Christian VABRET, Président de la Chambre des métiers du Cantal ; Vincent NIGOU, Chambre d'agriculture du Cantal ; Bruno FAURE, Président du CD 15 ; Marie LACASSAGNE, ARS ; Thomas DARNIS, ONF ; Cécile BIRARD, Syndicat Mixte du Parc Naturel des Volcans d'Auvergne ; Edouard BONNAFOS, Propriété privé rurale.

Le diaporama projeté est téléchargé en cliquant sur le lien suivant :
http://www.cantal.gouv.fr/IMG/pdf/2018-01-16_diaporamacopil.pdf

Ordre du jour

- Présentation du bilan de l'animation 2017 du Docob
- Programme d'animation 2018 et 2019: présentation et discussions
- Questions diverses.

La réunion est présidée par M. Philippe HOBE, chef du service environnement de la DDT. Il ouvre la réunion en remerciant la ville d'Arpajon-sur-Cère pour son accueil.

Il rappelle tout d'abord le contexte du site qui est sous portage Etat. Il précise que la porte n'est pas fermée pour un transfert de portage de l'animation vers une collectivité. C'est le souhait de l'État, de transférer ce portage pour une meilleure appropriation par le territoire.

Il précise que l'animation est confiée au le CPIE pour 3 ans et que les perspectives d'animations 2018 et 2019 devront être liées aux évolutions de la compétence GEMAPI qui s'organise sur le territoire.

L'animation du Document d'objectif du site a débuté en 2017. Cette animation n'est pas forcément facile à réaliser compte tenu du périmètre assez restreint du site (10 mètres de chaque côté du cours d'eau).

Présentation de Béatrice Joubert de la DDT en introduction (cf diaporama téléchargeable).

1 - Présentation du bilan de l'animation 2017 par Marie Louvradox-Grenier du CPIE de Haute-Auvergne (cf diaporama téléchargeable)

- Mise en œuvre de la contractualisation

Mme Bru souhaite avoir des précisions sur les actions éligibles. La lecture de la [fiche d'information sur les contrats Natura 2000](#) distribuée en réunion apporte des compléments et exemples d'actions (entretien de la ripisylve, chantiers pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes...).

B. Joubert précise que le financement des contrats Natura 2000 se fait sur la mesure 7.6.3. du Plan de Développement Rural Auvergne.

M. Roussy évoque un projet de voie verte et pose la question du financement possible de l'étude de faisabilité et la prise en compte de Natura 2000. Mme Joubert précise que l'étude ne pourra pas être éligible à un contrat Natura 2000, mais certains aménagements en lien avec la préservation des espèces ou habitats pourraient éventuellement l'être. Toutefois la prise en compte de Natura dans ce projet est nécessaire dans le cadre d'une probable évaluation d'incidence à prévoir. Le prestataire devra se mettre en relation avec le CPIE.

M Senaud demande si les travaux de restauration des berges sont éligibles dans un contrat Natura 2000. La réponse apportée par la DDT précise que l'action est éligible si elle utilise des techniques végétales et pas de l'enrochement.

- Actions non contractuelles, articulation avec les autres politiques, projets, plans

Pas de remarque

- Evaluation d'incidences Natura 2000

Béatrice Joubert détaille en particulier les 3 activités soumises à autorisation au titre du régime propre Natura 2000 sur ce site. Il est remarqué que la coupe à blanc de haies ou ripisylve n'est pas soumise, bien qu'elle puisse être impactante sur les milieux et espèces. C'est bien l'arrachage de plus de 10m de haie ou ripisylve d'essence locale qui est soumis à autorisation.

Béatrice JOUBERT rappelle aussi le rôle du CPIE dans l'appui au porteur de projet et aux services instructeurs de l'évaluation des incidences.

M. Albisson insiste sur le besoin d'information des agriculteurs en ce qui concerne leurs obligations d'entretien et leurs possibilités d'exploitation des haies et ripisylves, il rappelle l'existence d'un projet autour de la valorisation du bois énergie sur la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès.

M. Payrot et M. André insistent sur le fait que les propriétaires et agriculteurs ne sont pas suffisamment informés de ce qu'ils ont droit de faire ou de ne pas faire en terme d'entretien de cours d'eau et de ripisylve.

- Communication, sensibilisation et information

Mme Bru rappelle la bonne complémentarité des actions menées cet automne entre les travaux de renaturation de la Cère à Vic, l'accueil de l'exposition "A l'Eau a Loure" (prêtée par le Museum des Volcans) à la médiathèque de Vic et l'animation de sensibilisation pour le grand public réalisée par CPIE.

- Gouvernance, bilan annuel, gestion administrative

Pas de remarque

2 - Programme d'animation 2018 et 2019: présentation et discussions

- Actions de connaissances: plusieurs interventions relèvent les risques de redondance avec les futures missions du Contrat Territorial qui émergera à l'occasion de l'exercice de la compétence GEMAPI, avec des activités opérationnelles possibles à partir de mi ou fin 2018.

Il est rappelé que Natura 2000 a plutôt vocation à s'attacher à la connaissance des espèces et des habitats (cartographie des habitats envisageable quand la mesure sera ouverte) alors que le Contrat Territorial sera plus sur des études de diagnostic (ripisylve par exemple), les deux devant être complémentaires.

Concernant la connaissance des espèces, M. André explique que la Loure est bien installée sur la Cère et la Jordanne, que l'AFB n'a pas de mission spécifique de recherche sur cette espèce qui se porte bien. M. Salaun-Lacoste complète en disant qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une connaissance fine de la Loure sur le site mais que c'est plus l'approche sur l'environnement global et les corridors qui est pertinente pour cette espèce. Il précise que l'Agence de l'Eau peut apporter un soutien sur certaines études.

Concernant les Écrevisses, plusieurs structures ont fait des recherches mais le constat est plutôt pessimiste. Concernant le Chabot, il semble intéressant de démarrer des études localisées sur l'aval des 2 rivières notamment. La Lamproie de Planer semble aussi être une espèce sur laquelle orienter les études de connaissance.

Un élu s'étonne de l'état des connaissances apportées dans le Docob, jugées disjointes et non exhaustives, l'origine régionale du Docob explique en partie le manque de précision.

M. Payrot rappelle qu'au niveau de la flore, le phytophthora, une maladie touchant les Aulnes, pourrait être visé par des diagnostics.

Les plantes exotiques envahissantes sont également un axe sur lequel peut porter l'amélioration des connaissances (prévu dans le Docob) et la sensibilisation autour de ces espèces pouvant se faire sur des actions de chantier d'arrachage.

- Actions de communication : il est rappelé l'importance d'informer sur les haies étant donné la forte méconnaissance des agriculteurs ; la ripisylve sera le cœur de l'animation 2018 pour le site.

De nombreuses interventions vont dans le sens de proposer en 2018 deux réunions d'information (une sur chaque rivière) à destination des exploitants et propriétaires des haies et de la ripisylve du site afin d'informer sur leurs possibilités et obligations d'entretien ; ces réunions seront réalisées en présence de plusieurs partenaires. Il est rappelé l'existence de guides des bonnes pratiques d'entretien des cours d'eau (notamment le [guide de la DDT](#) et le guide du [Syndicat Mixte du Bassin de la Rance et du Célé](#)) et de l'intérêt d'illustrer 'ce qu'il faut faire' ou 'ce qu'il ne faut pas faire' pour une meilleure compréhension.

Il est évoqué également le déficit d'information des élus, sur Natura 2000 notamment qui est perçu à tort comme un outil réglementaire interdisant tout.

3 - Questions diverses

Pas de remarque

Conclusion

M. Salaun-Lacoste insiste sur l'importance que les habitants se réapproprient leur bassin versant, leur rivière et qu'ils voient des actions concrètes sur le terrain en 2018 ; c'est pourquoi il ne faut pas engager que des actions de connaissance.

M Hobé rappelle la nécessité de bien penser une stratégie sur plusieurs années pour le site en cohérence et en complémentarité avec l'émergence en 2018 du Contrat Territorial assurant la compétence GEMAPI et de placer l'animation du Docob par le CPIE au service de cette stratégie.

P.S :

Suite aux souhaits d'animation évoqués en COPIL, la DDT et le CPIE se sont réunis pour redéfinir le programme d'animation 2018.

La priorité retenue est de réaliser les 2 réunions (une sur la Cère et une sur la Jordanne) à destination des propriétaires et agriculteurs sur la ripisylve et l'entretien des cours d'eau.

Une animation grand public sera réalisée sur la Jordanne. Elle ne sera pas orientée sur les espèces exotiques envahissantes puisque le sujet est traité hors Natura sur la vallée de la Cère en 2018.

Le corollaire de la réalisation de ces deux actions est que l'amélioration du volet connaissance ne sera donc pas prioritaire en 2018.

Le Président du COPIL par délégation



P. HOBE